

REGLEMENT

Article 1 - Organisation

La 8ème édition des courses nature **La Houzée Running Trail** est organisée le **dimanche 24 juin 2018** par l'**US Vendôme Triathlon**. Les participants à cette épreuve déclarent connaître et accepter le présent règlement.

Article 2 - Parcours

Les courses nature la Houzée Running Trail sont des courses pédestres disputées pour l'essentiel sur sentiers et chemins des communes de Vendôme et Coulommiers la Tour. L'organisation tient à préciser qu'en tant que « courses nature », le balisage sera effectué par de la rubalise, du fléchage ainsi que des marquages au sol. Ceci implique de la part des concurrents une certaine vigilance au balisage. Des signaleurs seront positionnés sur divers points du parcours pour vous orienter. En cas de sortie du parcours, le ou les coureurs devront retrouver celui-ci par leur propre moyen. Ceci fait partie du jeu ! L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du temps perdu par un coureur égaré. Il ne sera procédé à aucun rattrapage de temps. Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la course. Les propriétés privées ouvertes exceptionnellement pour ces courses ne pourront être traversées que par les concurrents et les vététistes qui ouvriront et fermeront les courses, les accompagnateurs et les chiens sont interdits.

Article 3 - Courses

Cinq épreuves sont au programme dont **deux courses pour enfants non compétitives**

- **Le Grand Trail 25km** : catégorie espoir à vétéran 4 H et F (1998 et avant) – départ 9h30
- **L'Eco-city Trail 17km** : catégorie junior à vétéran 4 H et F (2000 et avant) – départ 9h30
- **La Citadine 10km** : catégorie cadet à vétéran 4 H et F (2002 et avant) – départ 10h00

- **Les Petits Poucets 1km** : catégorie école d'athlétisme - poussin garçon et fille (2007 à 2011) - départ 10h30
 - **Les Casse-cou 3km** : catégorie minime – benjamin garçon et fille (2003 à 2006) - départ 10h10
- } courses non compétitives (pas de classement)

Article 4 - Barrière horaire – temps limite

Pour des raisons d'organisation, il est établi une barrière horaire sur **Le Grand Trail – 25km**

Le temps limite est fixé 1h15 au PC S60 « bois ballon » (Bois la Barbe) soit au 11^{ème} km de course. Passé ce délai les concurrents seront mis hors course par les organisateurs. (Tout coureur mis hors course devra remettre son dossard au signaleur du PC et rejoindre l'arrivée en suivant le parcours des 17km)

Article 5 - Départ/Arrivée

Le départ et l'arrivée des courses se fera du parc de loisirs des Grands Prés. (Centre Vendôme à côté Centre Aquatique)

Article 6 - Ravitaillement

La Citadine : 2 postes sur le parcours
L'Eco-city Trail : 3 postes sur le parcours
Le Grand Trail : 5 postes sur le parcours

 } + ravitaillement à l'arrivée

Les Casse-cou :
Les Petits Poucets :

 } + ravitaillement à l'arrivée

Article 7 - Récompenses

Un lot à tous les participants sera offert au retrait du dossard.

Une bière pression offerte sur présentation du dossard à la buvette (à consommer avec modération)

Une récompense en produits du terroir aux 5 premiers du temps scratch H et F.

Une récompense au 1er des catégories minimales, cadets, juniors, espoirs, seniors, V1, V2 et V3 H et F (pas de cumul avec le classement scratch)

Article 8 - Inscription et droit d'engagement

Deux possibilités pour s'inscrire :

-**en ligne (recommandé) avec notre partenaire PROTIMING** – la date limite d'inscription en ligne est fixée au vendredi 22 juin 2018 à 20h00.

-sur papier avec [le bulletin d'engagement individuel téléchargeable](#) – la date limite d'inscription papier est fixée au vendredi 22 juin 2018 à 18h00.

Majoration de 2 euros pour toute inscription sur place.

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs ont limité le nombre d'inscrits à 1200. Aucune inscription ne sera enregistrée 15mn avant le départ des courses.

Le bulletin d'inscription et le règlement à l'ordre de USVendôme Triathlon sont à adresser à : Patrick Voillot 3 Route d'Herbault 41100 Sainte Anne

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire ([modèle téléchargeable](#))

Retrait des dossards sur site dimanche 24 juin 2018 à partir de 7h30. **Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.** Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

La Citadine : 10 euros (**500 dossards**) **L'Eco-city Trail** : 13 euros (**400 dossards**) **Le Grand Trail** : 15 euros (**300 dossards**)

Les Petits Poucets : gratuit (**100 dossards**) **Les Casse-cou** : gratuit (**100 dossards**)

1€ par inscription sera reversé au profit de l'association « un même regard pour tous »

Association d'aide à Marie 12 ans de Vendôme atteinte d'une maladie génétique poly handicapante, le syndrome de Rett (www.unmemeregardpourtous.com)

Article 9 - Certificat médical

Conformément aux articles L231-2 du code du sport, les participants aux courses nature **La Houzée Running Trail** doivent répondre à un des critères suivants:

→titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running délivrés par la FFA, en cours de validité au 24 juin 2018.

→titulaires d'une licence délivrée par la FFCCO, la FFPM ou la FFTRI, en cours de validité au 24 juin 2018.

→titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL en cours de validité au 24 juin 2018.

→titulaires d'une licence sportive, en cours de validité au 24 juin 2018, délivrée par une fédération unique agréée avec la mention « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition »

→titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au 24 juin 2018 ou sa photocopie. ([modèle téléchargeable](#))

Article 10 - Assurance

L'US Vendôme Triathlon a souscrit une assurance responsabilité civile pour cette organisation auprès de GROUPAMA. Les licenciés FFA sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 11 - Assistance médicale

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent apparaissant inapte à poursuivre l'épreuve. Il est bien entendu que l'épreuve se déroulant en milieu naturel, le temps d'intervention des premiers secours peut être relativement long. Le service médical sera composé d'un médecin et deux équipes de secouristes.

Article 12 - Droits à l'image et CNIL

US Vendôme Triathlon se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images des courses nature **La Houzée Running Trail** (photographiques et vidéo). Vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

Article 13 - Cas de force majeure

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 14 - Environnement

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun emballage sur le parcours. Les zones de ravitaillement sont pourvues de poubelles prévues à cet effet. Tout coureur ne respectant pas ces points pourra être disqualifié.

Article 15 – Challenge

Les courses nature **La Houzée Running Trail** sont inscrites au challenge départemental Trail CDCHS41. Le règlement de ce challenge est consultable sur le site du CDCHS41.

Article 16 - Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.